

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 06 juillet 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 06 du mois de juillet à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 30 juin 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, adjoints,
Kate MARIE, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Raphael BENOIT

ABSENTS EXCUSES

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE
Jean Philippe DELARUE
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate MARIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **30 mai 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **30 mai 2022** est approuvé à l'unanimité.

DEVIS TRAVAUX : LOCAUX BOULANGERIE BIO (69-2022)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour les travaux du local de la boulangerie.

- L'entreprise « L'As du Carreau » : concernant les travaux d'étanchéité et de pose de faïence sur les murs propose un devis d'un montant de 2 947,32 € TTC.
- La Société Louron Service Elec : correspondant aux travaux d'électricité suivants : mise en place de spots pour l'éclairage de la boutique et pose de nouvelles prises. Le montant s'élève à 978 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte et autorise Monsieur le Maire :

- A signer le devis de l'entreprise « L'As du Carreau » pour le montant de 2 947,32 € TTC
- A signer le devis de la société Louron Services Elec pour le montant de 978 € TTC.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau